

## La liturgie et le corps

C'est bien avec notre corps et nos cinq sens que nous participons à la prière de l'Église, avec des gestes et des attitudes « d'une noble simplicité » et des comportements qui occupent l'espace.

« Les attitudes communes que tous les participants doivent observer sont un signe de la communauté et de l'unité de l'assemblée ; en effet, elles expriment l'esprit et la sensibilité des participants » (PGCRn°20)

La richesse gestuelle de la liturgie est un trésor catéchétique et spirituel.

**Etre debout** : par le baptême, on est déjà ressuscité.

**S'agenouiller** : une attitude pénitentielle et implorante, ou une attitude d'adoration

**Se frapper la poitrine** : cela manifeste publiquement que l'on se reconnaît pécheur.

**Etre assis** : position de repos pour une meilleure écoute ou pour la prière personnelle. L'Alleluia peut alors jaillir quand on se lève.

**Faire le signe de croix** : il nous rappelle que nous portons le signe du Christ, que nous lui appartenons, qu'il s'est lié à nous par amour.

**Se signer trois fois** : que l'Évangile pénètre mon intelligence pour que je le comprenne, ma bouche pour que je le proclame et mon cœur pour que je l'aime.

**S'incliner** : même très légère, l'inclinaison est un geste simple qui fait participer le corps à la prière : signe de croix, Credo « il a pris chair de la Vierge Marie et s'est fait homme » pour honorer l'Incarnation, pardon.

**Regarder l'Hostie et la Coupe** : signe d'adoration qui se poursuit par l'inclinaison

**Lever les mains** : pour la prière du Notre Père, on se tourne vers le Père qui est aux cieux.

**Geste de Paix** : c'est bien la Paix qui vient du Christ que l'on se donne.

**Communier** : sollicite beaucoup de gestes et de sens (goût, toucher, marche, regard, parole, déplacement, geste de vénération...). La procession fait partie intégrante de la communion.

**Le chant** est la participation de l'assemblée qui parvient à unir le corps, l'esprit et l'âme de tous. Cela manifeste l'unité de l'Église, un seul corps qui chante la louange de Dieu. Le chant est une mise en acte d'une attitude spirituelle.

*A partir de « Au rythme de la célébration – Animer la messe avec des jeunes » (SNCC et SNPLS)*

## Chacun à sa juste place et participation active

### Constitution sur la Sainte Liturgie (Vatican II)

N°14 : La Mère Église désire beaucoup que tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques, qui est demandée par la nature de la liturgie elle-même et qui est, en vertu de son baptême, un droit et un devoir pour le peuple chrétien, « race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté »

Cette participation pleine et active de tout le peuple est ce qu'on doit viser de toutes ses forces dans la restauration et la mise en valeur de la liturgie. Elle est, en effet, la source première et indispensable à laquelle les fidèles doivent puiser un esprit vraiment chrétien ; et c'est pourquoi elle doit être recherchée avec ardeur par les pasteurs d'âmes, dans toute l'action pastorale, avec la pédagogie nécessaire.

N°28 : Dans les célébrations liturgiques, chacun, ministre ou fidèle, en s'acquittant de sa fonction, fera seulement et totalement ce qui lui revient en vertu de la nature de la chose et des normes liturgiques.

### **D'après « L'art de célébrer – Guide pastoral » CNPL**

Tout fidèle, quel que soit le degré de sa contribution visible et audible, participe à l'action liturgique globale.

En ce qui concerne les activités particulières, tout le monde ne fait pas tout.

Par exemple, participer à une oraison (une prière) prononcée par le prêtre veut dire l'écouter pour s'y unir. Ecouter c'est donc aussi participer activement !

### **D'après « Au rythme de la célébration – animer la messe avec les jeunes »**

Le Peuple de Dieu ou assemblée : il est là pour remercier Dieu, pour prendre part au repas du Seigneur. Dans son écoute, dans la prière, dans le chant, il manifeste son unité, en constituant un « même corps ». Tous sont pleinement associés aux paroles et aux gestes de l'assemblée.

Les ministres : un ministre est quelqu'un qui accomplit un service, une mission reçu par sacrement (ordination)

La chorale : soutient le chant de l'assemblée et le facilite

L'animateur de chant (ou le maître de chœur) : aide l'assemblée, avec la chorale, à chanter

Le prêtre : représente symboliquement le Christ, il accomplit les paroles et les gestes du Christ, il préside, annonce le message du Christ. Son rôle est de « suggérer aux fidèles une présence vivante du Christ » (PGMR 60)

Le servant d'autel : sert l'autel et aide le prêtre et le diacre

Le lecteur : proclame les textes de l'Écriture (sauf l'Évangile) et prononce les intentions de la prière universelle.